

Tribunal de la concurrence—Loi

Et si on ne donne pas suite à la recommandation 58, je demande au député de York-Scarborough (M. McCrossan) et au président du Comité des finances et affaires économiques, le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), d'avoir la même attitude face aux deux entreprises, parce qu'il s'agit de deux entreprises qui ne sont pas des institutions financières.

Je dis au ministre des Finances (M. Wilson) et à la ministre d'État (Finances) (M^{me} McDougall) que nous demandons de l'équité. Parce que si aujourd'hui on bloque ces transactions en vertu d'un principe quelconque, et qu'il y a quelques mois on a laissé une même transaction se faire qui était beaucoup plus importante, parce que c'est elle qui amenait la fusion de deux entreprises, deux *trust companies* qui faisaient en sorte que maintenant *Canada Trust* est une des plus grandes sociétés de fiducie au Canada, sinon la plus grande, eh bien, si on n'a pas bloqué le premier geste, je ne vois pas pourquoi on bloquerait le deuxième.

Je soumets bien humblement que dans le cas des deux sociétés, que ce soit Genstar ou Imasco, il s'agit de deux sociétés qui ont eu le comportement au Canada d'un *good corporate citizen*, comme on dit en anglais. Et je ne vois pas pourquoi on laisserait la transaction Genstar et que l'on bloquerait la transaction d'Imasco. Cela deviendrait une injustice totale. Comme je ne verrais pas non plus pourquoi, si on applique une loi et si les conservateurs sont prêts à se battre pour cette loi et ce principe, je les invite à aller jusqu'au bout de leur jugement, de leur point de vue, mais ils ne doivent pas changer les règles du jeu au milieu de la partie et, d'avoir laissé Genstar faire la fusion de *Canada Permanent* et de *Canada Trust* et empêcher ensuite Imasco de faire la même chose, alors qu'il s'agit d'un ensemble de transactions qui se situent dans le même contexte.

Et si on applique la loi, la recommandation 58, je suis totalement d'accord. Mais si on ne l'applique pas, monsieur le Président, je suis obligé de dire qu'il y a beaucoup d'hypocrisie dans certaines des activités ou des propos qui ont été tenus.

C'est pourquoi je soumets qu'il faut qu'il y ait équité. Également, dans toute cette question de concentration, il ne faut pas non plus que par une mesure trop rapide, on empêche d'autres groupes beaucoup plus petits de se former et d'être capables de concurrencer ces grands groupes, surtout si le gouvernement n'a pas le courage de défaire ces grands groupes-là. Et je pense à des groupes plus petits qui doivent se structurer pour être capables d'offrir aux consommateurs une concurrence valable. Mais je soumets bien humblement que le débat, tel qu'il est engagé—si on ne modifie pas la transaction de Genstar qui a été faite l'année dernière, au mois de novembre, et concrétisée en janvier, et qu'on bloque la transaction d'Imasco—constituera une injustice fondée sur je ne sais quoi, qui aurait pu être évitée si le gouvernement avait établi ses couleurs dès que le Comité des finances et des affaires économiques a fait cette recommandation unanime.

C'est pourquoi, monsieur le Président, je reviens sur mes propos du début en disant que je soutiens qu'une législation pour limiter la concentration est importante, que cette législation doit avoir des dents, qu'il faut s'assurer qu'il y ait dans notre système canadien une capacité concurrentielle qui protège et les consommateurs et la liberté d'entreprise, mais que dans

cet objectif, vers l'atteinte de cet objectif, il faut procéder avec équité et justice et faire en sorte que les personnes morales, qu'elles soient d'une région du pays ou d'une autre, soient traitées avec équité et justice.

● (1130)

[Traduction]

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, nous, de ce côté-ci de la Chambre, ne sommes certes pas prêts à voter. Je me demande pourquoi les ministériels ont tant hâte de faire adopter ce projet de loi par la Chambre au lieu de prendre le temps de le débattre à fond.

Le projet de loi dont la Chambre est présentement saisie, soit le projet de loi C-91, est censé régir la concurrence. Compte tenu de la concentration de ses entreprises, le Canada a manifestement besoin d'une loi efficace à cet égard. Mon collègue qui a pris la parole il y a quelques minutes a signalé que neuf familles contrôlent l'immense majorité des sociétés inscrites à la Bourse canadienne. Cela fait ressembler le Canada à un pays de troisième ordre. La concentration des entreprises constitue au Canada un réel problème que nous devons nous efforcer de régler.

Il faut se demander pourquoi le gouvernement tient tellement à faire adopter ce projet de loi à toute vapeur. A-t-il peur qu'on en examine les dispositions? Craint-il qu'on en évalue la portée? Nous n'approuvons pas ce projet de loi parce qu'il est faible. C'est un projet de loi insuffisant compte tenu de la situation très difficile qu'il vise à régler.

Nous savons que le gouvernement se trouvait devant un défi de taille lorsqu'il a voulu présenter un projet de loi sur la concurrence. Au cours des deux dernières décennies, les libéraux ont tenté maintes fois de rédiger une loi sur la concurrence. Ils ont toujours hésité à saisir la Chambre d'une telle loi parce qu'ils savaient qu'une loi efficace leur attirerait les foudres du milieu des affaires. Par conséquent, ils se sont contentés de tourner autour du pot au lieu de prendre le taureau par les cornes.

Nous ne sommes pas étonnés que les conservateurs n'aient pas réglé cette question, car le problème de la concentration du pouvoir corporatif au Canada est des plus difficile. Plutôt que de danser autour du pot, les conservateurs ont préféré adopter une solution diluée, qui n'en est pas une, monsieur le Président. Il nous faut une loi efficace.

Le projet de loi vise à régir les monopoles, les fusionnements et les complots, mais il est truffé d'échappatoires. L'une des plus importantes réside dans la disposition qui traite des fusionnements susceptibles de réduire «sensiblement» la concurrence. Grâce à cette échappatoire, le gouvernement se trouve à favoriser la concentration du pouvoir économique des entreprises. Le gouvernement peut toujours prétendre que cette législation permet d'assurer la concurrence, mais si les activités économiques entraînent une réduction sensible de la concurrence, les choses seront alors allées trop loin et ce ne sera pas toléré.